



MAIRIE DE DAMPIERRE SUR LINOTTE

Registre des personnes fragiles et isolées

Le registre des personnes fragiles et isolées permet de bénéficier de l'information et de l'aide nécessaire lors du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Afin de mettre en place une veille et de mobiliser les services auprès des personnes les plus fragiles, notamment en cas de plan grand froid ou de plan canicule, le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile, qui en font la demande.

La finalité exclusive de ce registre est de permettre, en cas de déclenchement par la Préfecture du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques (canicule, par exemple) ou autres, d'apporter les conseils et l'assistance nécessaires aux personnes fragiles.

Qui peut s'inscrire sur le registre ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes adultes handicapées, en invalidité.

Qui peut solliciter l'inscription sur le registre ?

- La personne elle-même,
- Son représentant légal,
- Un tiers (ami, proche, médecin, services d'aide à domicile...) avec l'accord de l'intéressé(e).

Pour vous inscrire sur le registre, ou inscrire un tiers, vous devez remplir un des formulaires ci-joint.

Vous pouvez les déposer à la mairie (boîte à lettre ou accueil) ou le renvoyer par mail à mairiedampierresurlinotte@orange.fr

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Maire, Frédéric Weber